



LES ZONES URBAINES

- U1 Zone Centre bourg – Secteur à densifier
- U1c Zone Centre bourg – Habitat collectif
- U2 Zone périphérie du centre bourg – Secteur d'habitat peu dense – présence des jardins créoles
- UP Secteur d'équipements publics

LES ZONES A URBANISER

- 1AU Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation principale d'habitat

LES ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole

LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N1 Zone naturelle à protection forte
- N2a Secteur naturel à vocation touristique de l'Aïeron
- N2b Secteur naturel à vocation touristique du Saut Babin
- N2c Secteur naturel à vocation touristique du Jardin des Ombrages
- N2d Secteur naturel à vocation touristique des Gorges de la Falaise
- N2e Secteur naturel à vocation de restauration et d'hébergement touristique

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'urbanisme
- Corridors écologiques
- Périmètres de protection captage

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme

INFORMATIONS GRAPHIQUES

- Zonage
- Limites communales
- Limites de section
- Périmétre d'orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L. 151-15 du Code de l'urbanisme
- 200 Courbes de niveau (équidistance de 10 m) et points d'altitude
- Intermittent Cours d'eau principaux
- Permanent Cours d'eau principaux

Liste des emplacements réservés		
N°	Désignation	Surface (m²)
a1	Création d'une liaison entre voie communale de Deschamps et la voie communale Ravine des Saints	2299,57 m2
a2	Création d'une liaison entre le chemin de Mille Pas et la RN3	1075,24 m2
a3	Création d'un chemin d'accès pour le site de Saut Babin	7280,83 m2
a4	Création d'une voie reliant la RN3 au chemin rural de Dufailly	1747,46 m2

